

CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

SÉANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 05

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 05

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi trois avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel, Vice présidente.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Étaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan Membre titulaire, Mme Fanny Rivière, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice du Port I, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Absents : M. Mickaël Ralaïtava, Délégué du Préfet.

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 27 mars 2025.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 7 avril 2025.

Affaire n° 2025-004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE DU 24 MARS 2025

LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-004

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU 24 MARS 2025**

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du comité Caisse des écoles du lundi 24 mars 2025 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Olivier HOARAU



LIARACH

CAISSE DES ÉCOLES

PROCÈS-VERBAL Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à treize heures trente, le comité de la caisse des écoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente.

Présents :

Mme Mémouna PATEL, Vice-présidente,

Mme Aurélie TESTAN, membre titulaire.

Mme Fanny RIVIERE, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice de L'Education Nationale de Le Port,

Mme Lysie NARAYANIN, Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot,

Mme Maryse CHESCHIUTTI, Directrice de l'école élémentaire Francis RIVIERE,

Absents excusés :

M. Olivier HOARAU, Président,

M. Denis LAYEMARD, Directeur de l'école maternelle Henri Wallon,

Mme Frédérique BELDA, Directrice de l'école maternelle Pauline KERGOMARD.

Absents :

M. Mickaël RALAITAVA, Délégué du Préfet.

Secrétaire de séance :

M. David AIPAR, Directeur de la Vie Educative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 ;
- Débat d'orientations budgétaires 2025
- Adhésion à la Centrale d'Achats Durables et Innovants pour l'année 2025
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 13h30.

Mme Mémouna PATEL informe qu'en raison du passage du cyclone Garance et le déclenchement de l'alerte rouge survenu le 26 février 2025, le comité prévu le 27 février 2025 a été annulé.

Affaire n° 2025-001 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

1. APROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE LA CAISSE DES SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du comité Caisse des écoles du vendredi 18 octobre 2024 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2025-002 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des Ecoles, établissement public communal, l'exercice 2025 sera consacré à la continuité des actions menées pour faciliter la réussite scolaire des élèves de Le Port, accompagner le programme pédagogique et éducatif de l'Education nationale et valoriser l'implication des parents, facteurs indispensables de réussite.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales et la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Les Caisse des écoles des communes de plus de 3 500 habitants et plus doivent ainsi tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. Sa présentation prend la forme du présent rapport d'orientation budgétaire permettant de débattre des orientations du budget en dépenses et en recettes.

Le rapport d'orientation budgétaire de la CDE 2025 est en cohérence des orientations de sa collectivité mère, la Ville de Le Port.

Dans un contexte budgétaire très contraint, les orientations pour 2025 s'inscrivent à faire des choix budgétaires de nature à répondre aux préoccupations de la communauté éducative.

1. Présentation de l'environnement scolaire

La Ville comporte 27 écoles :

- 13 maternelles
- 12 élémentaires
- 2 primaires

Nombre total d'élèves : 4 778, chiffre correspondant à la rentrée scolaire et qui devrait évoluer en cours d'année.

	Maternelles	Elémentaires	Observations
Nombre d'écoles	15	14	Dont 2 écoles primaires
Nombre de classes	97	162	259 classes
Nombre de classes spécifiques	4 Passerelles	6 ULIS 4 Unités externalisées	ULIS = Unité Locale d'Inclusion Scolaire UEE DA UEE DV UEEP UEEA
Nombre d'élèves	1 628	3 150	Moyenne d'élèves par classe = 17,55
Nombre d'élèves en classe spécifiques	Passerelle : 51	ULIS : 71 UE : 27	Possibilité d'accueillir les enfants déficients visuels et auditifs

2. Orientations budgétaires

Section de fonctionnement

Les dépenses

La caisse des écoles de Le Port intervient sur les champs suivants :

- **Dotations des fournitures scolaires et matériels spécifiques**
 Les modalités de calcul des enveloppes allouées pour les fournitures scolaires demeurent inchangées. Soit un crédit de 29,50€ est accordé à chaque élève ainsi qu'une enveloppe de 200 € aux commandes spécifiques par membre du RASED.
- **Financement des classes de découvertes**
 La Caisse des écoles continue à financer les classes transplantées. L'enveloppe sera reconduite à hauteur de 1 500 € par classe transplantée.
 Pour 2025, la Caisse des écoles prendra en charge la ligne budgétaire « transport » conformément au marché en cours.
- **Financement des ouvrages**
 Une enveloppe de 10 000€ consacrée à l'acquisition des ouvrages pour les BDCi
- **Produits pharmaceutiques**
 Veiller à la santé et la sécurité des élèves par la dotation de produits pharmaceutiques pour pallier aux petits accidents.

- *Les charges de gestion*

Assurer la maintenance de la modernisation du parc des photocopieurs couleurs. Prise en charge de différents frais divers liés à la gestion de la Caisse des écoles (cotisation, RH, amortissements...)

Les ressources

La Ville confirme son engagement de sanctuariser le budget alloué à la Caisse des Ecoles avec une subvention de 234 500€ POUR 2025. Après avoir connu une augmentation de 20 000€ en 2024, une baisse de 35 500 € est constatée. Malgré tout cela ne remet pas en cause l'équilibre financière de la Caisse des écoles.

Section d'investissement

La structure budgétaire d'investissement reste stable

Une dotation de petits matériels de sport à hauteur de 12 000€ sera destinée aux écoles maternelles

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1, L3312-1 et D. 2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport présenté en séance ;

PREND ACTE

Article 1 : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2025 présenté au rapport ;

Article 2 : de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2025

Affaire n° 2025-003 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

3. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS DURABLES ET INNOVANTS POUR L'ANNÉE 2025

Pour rappel, CADI est issue d'une volonté partagée entre les cinq communes adhérentes du TO de créer une plateforme de regroupement d'achats, avec pour principaux objectifs ;

- *l'optimisation de la performance la commande publique par :*
 - *la mutualisation des achats ;*
 - *la réduction des coûts grâce aux économies d'échelles ;*
 - *la simplification et l'accélération des procédures des marchés publics ;*

- *le soutien aux TPE et aux PME réunionnaises via la commande publique par :*
 - *une plus grande visibilité sur les marchés et une meilleure efficacité des procédures de soumission pour les entreprises ;*
 - *la possibilité pour les entreprises d'être référencées auprès de la centrale ;*
- *le développement durable par :*
 - *une amélioration de l'offre d'achats de produits respectant l'environnement et favorisant l'innovation.*

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la caisse des écoles à CADI pour l'année civile 2025 ;

Article 2 : d'autoriser le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 500,00 € pour l'année civile 2025.

Article 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est évoquée par l'assemblée.

M. David AIPAR informe que pour la rentrée scolaire 2025/2026, les commandes de fournitures scolaires seront faites dès le mois avril 2025. Une rencontre est prévue avec les prestataires afin de définir les modalités afférentes.

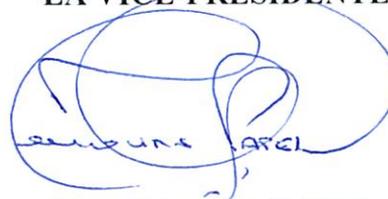
La séance est levée à 14h15.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



M. David AIPAR

LA VICE-PRESIDENTE



Mme Mémouna PATEL